

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 16 SEPTEMBRE 2019 à 20H00	Page 1 / 9

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 9 Septembre 2019, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLACHES** – Mme **HENRY** – Mme **BERTAULT** – Maire-adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – M. **LALOUETTE** –
Mme **DUPLESSIS C.** MM. **SORAIS** – **CHARRIER** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **REMMERIE** à Mme **BERTAULT**

M. **DALY** à M. **GODOY**

Mme **DUPLESSIS E.** à Mme **DUPLESSIS C.**

M. **KLIMCZAK** à M. **SORAIS**

Mme **AUROUX** à M. **CHARRIER**

ABSENT

M. **MARTIN**

Secrétaire de séance : Yasmina ASTIER

Approbation du compte rendu du 17/06/2019

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2019.06.17/34 : Contrats relatifs à la réhabilitation de l'école élémentaire avec différentes sociétés pour un montant total de 239.503,47 € H.T.
- 2019.06.18/35 : Avenant n°1 au contrat de prestation de montage et démontage des structures AZG 2019 avec la société Tu m'étonnes Production pour un montant de 2.548,00 € H.T.
- 2019.06.20/36 : Convention de mise à disposition d'une partie du complexe tennis/squash à Avoine Sport Boules le 23/06/2019 à titre gratuit.
- 2019.06.24/37 : Bail locatif avec Mme **BESSE** concernant le logement 7 rue Henri matisse pour une période de 6 ans à compter du 01/07/2019 pour un loyer mensuel de 270,63 €.
- 2019.06.24/38 : Bail locatif ave Alain **DUCHESNE** concernant le logement 1 D rue Jean Brémard pour une période de 6 ans à compter du 01/07/2019 pour un loyer mensuel de 329.53 €.
- 2019.06.27/39 : Contrat pour la restructuration du parking du stade Marcel Vignaud avec la société **EUROVIA** pour un montant de 254.751,25 € H.T.
- 2019.06.27/40 : Contrat pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'accessibilité de la mairie avec la société **BD Architecture** pour un montant de 17.034,00 € H.T.
- 2019.07.04/41 : Avenant n° 1 pour l'aménagement de deux surfaces commerciales pour le lot n°3 électricité avec la société **LESTABLE MOLISSON** pour un montant de 565.46 € H.T.
- 2019.07.04/42 : Avenant de moins-value n°1 pour l'aménagement d'un terrain multisports pour le lot n°2 avec la société **PASSE PORT**
- 2019.07.22/43 : Avenant n°1 au marché Aménagement de deux surfaces commerciales Lot 1 Menuiseries intérieures avec la société **FRANCK BEUN HABITAT** pour un montant de 605.00 € H.T
- 2019.07.22/44 : Résiliation anticipée d'un bail commercial à l'amiable relatif à l'enseigne **SAVEUR BIO** au 31/07/2019

- 2019.07.30/45 : Bail précaire 22 bis rue Marcel Vignaud en faveur de la société saveur Bio du 01/09/2019 au 31/08/2020 pour un loyer mensuel de 275.00 €
- 2019.07.30/46 : Contrats relatifs à l'aménagement urbain de la rue du Val de l'Indre au Néman avec les sociétés TPPL pour un montant de 572.331,54 € et ESVA pour un montant de 42.935,50 €
- 2019.07.30/47 : Contrat relatif à la pose des illuminations de Noël pour les années 2019-2020-2021-2022 avec la société CITEOS pour un montant annuel de 34.924,00 € H.T
- 2019.07.30/48 : Contrat de location de matériels sons et lumières, structure scénique, backline et prestation technique pour le podium de l'été 2019 avec la société SCENE DE NUIT pour un montant minimum de 10.000 € H.T et un montant maximum de 24.000 € H.T
- 2019.07.30/49 : Contrat de maintenance des portes automatiques, coulissantes et sectionnelles avec la société DEFI pour un montant annuel minimum de 1.000,00 € H.T et un montant annuel maximum de 6.000,00 € H.T
- 2019.08.30/50 : Bail précaire 22 rue Marcel Vignaud en faveur de la société Cave et Jardin du 01/09/2019 au 31/08/2020 pour un loyer mensuel de 248,00 €
- 2019.09.12/51 : Contrat pour la programmation et régie du festival Avoine Zone Groove 2020 avec les sociétés « Tu m'étonnes production » pour un montant de 34.540,00 € H.T et avec la société « Loun'art » pour un montant de 24.978,00 € H.T

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Intercommunalité**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Il est présenté au Conseil le projet de PLUiH émanant de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de plan arrêté à partir de la délibération d'arrêt du conseil communautaire (10 juillet 2019).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable en suggérant néanmoins une évolution :

- Supprimer l'obligation de construction en limite de propriété sur les zones U.

Cette suggestion n'est pas de nature à conduire un nouvel arrêt de projet par le Conseil Communautaire si elle n'est pas suivie.

Mme HENRY demande si la suggestion s'appliquera uniquement à la commune d'Avoine.

M. DESBLACHES précise que le PLUiH s'applique à l'ensemble des 19 communes.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

Intervenant : Yves DESBLACHES

- **Protocole d'accord dédommagement consommation de gaz – 5 bis rue des écoles**

M. DESBLACHES informe le Conseil Municipal que Mme BLONDELET Coralie a été locataire d'un logement appartenant à la Commune du 1^{er} Juin 2016 au 12 Juin 2019.

De septembre 2016 à septembre 2017, la commune a procédé à des travaux dans l'école maternelle située au rez-de-chaussée de son appartement.

Au cours des travaux en période hivernale, les baies et huisseries de la façade du rez-de-chaussée ont été retirées ayant entraîné une surconsommation de gaz.

Après analyse des expertises respectives et dans un esprit de conciliation, il est proposé de clôturer ce litige sur une base financière à hauteur de 300 € à titre de dédommagement.

Approbation à l'unanimité

○ **SIEIL – Transfert de compétence IRVE**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Le SIEIL a engagé dès 2013 un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SIEIL, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules sur les places réservées à cet effet,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEIL pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
- D'adopter les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE approuvées par le Comité Syndical du SIEIL en date du 15 octobre 2015,
- De s'engager à accorder, à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal :
Avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (non adhérent au service disque vert)

Si pose d'une nouvelle borne à compter du 01/01/2020 :

- La commune s'engage à verser au SIEIL la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation, le cas échéant,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à M. le Maire pour régler les sommes dues au SIEIL.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Approbation à l'unanimité

○ **ARCICEN - Don**

Intervenant : Francine HENRY

L'ARCICEN recourt régulièrement à l'expertise des compétences internes des collectivités, ce qui lui permet aujourd'hui de rayonner sur le territoire national.

A ce titre, et afin de témoigner de leur reconnaissance envers les collectivités supports, il est soumis soumet au Conseil Municipal le don d'un montant de 850 € émanant de l'association ARCICEN sise 3 rue du Val des Comtes – Saint Martin en Campagne – 76370 PETIT-CAUX, en faveur de la commune d'Avoine.

Approbation à l'unanimité

○ **Projet pédagogique et culturel autour de l'Europe à vélo**

Intervenant : Francine HENRY

Il est soumis au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle émanant de Gladys DUBOIS et de Julie CHAUVIGNE pour un projet pédagogique et culturel autour de l'Europe à vélo.

Ce projet consiste en un voyage à vélo à travers plusieurs pays d'Europe et en un travail partagé avec la classe de CP-CE de Mme KUPIEC de l'école Joliot Curie d'Avoine.

Il s'est traduit par un échange avec un blog sur la faune, la flore, les paysages des pays traversés. Cette correspondance a servi de support en classe à des activités correspondantes aux différents socles de compétences du programme.

Le partenariat s'est achevé au retour des cyclistes par un après-midi de rencontre avec la classe et la présentation des travaux réalisés (posters cartographiques, tableau des étapes parcourues, puzzle de l'Europe). L'enseignante a transmis un bilan des acquis visés par le projet.

Par ailleurs, l'ensemble des documents photographiques ont été mis à disposition du service communication de la Mairie pour son site internet et utilisés pour certains d'entre eux pour une exposition sur le stand de la commune de l'évènement Dimanche à la Campagne.

Il est proposé de verser la somme de 500,00 euros à Julie CHAUVIGNE et 500,00 euros à Gladys DUBOIS.

Approbation à l'unanimité

○ **GRDF – Redevance d'occupation du domaine public – Année 2019**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Il est fait part au Conseil qu'en application des décrets énumérés ci-dessus, une redevance pour occupation du domaine public, sur la Commune d'AVOINE, par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, pour l'année 2019, est due par GRDF.

Le montant total de ces redevances, pour l'année 2019, s'élève à la somme de 962,00 € détaillé comme suit :

- Redevance au titre de l'occupation du domaine public (RODP) = 739 €
- Redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) = 223 €

Approbation à l'unanimité

○ **Touraine Logement – Demande de garantie d'emprunt**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'extension de la Maison de la Santé, il est prévu la construction de 14 logements.

A cet effet, Touraine Logement sollicite la commune afin de garantir l'emprunt PLUS-PLAI à hauteur de 35% du prêt d'un montant de 1.336.075,00 €.

Le Conseil Départemental apporte, quant à lui, sa garantie à hauteur de 65 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 35% du prêt n°97017 d'un montant de 1.336.075,00 € ;
- De garantir l'emprunt pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

Approbation à l'unanimité

- **Val Touraine Habitat – Mise en vente des logements collectifs du groupe « Les Rouères »**

Intervenant : Francine HENRY

Par courrier en date du 12 Juillet dernier, Val Touraine Habitat (VTH) nous informait de la volonté de renouveler la procédure de vente de logements HLM situés sur le territoire de la commune.

En effet, par décision en date du 7 janvier 2013, le préfet avait autorisé la vente d'un ensemble de 21 logements collectifs correspondant au groupe locatif « Les Rouères 1 ».

Depuis l'autorisation préfectorale est devenue caduque au terme d'un délai de 5 ans, aucune vente n'ayant été réalisée dans ce délai.

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT, a confirmé dans sa séance du 17 décembre 2018 sa volonté de vendre les logements de ce groupe locatif.

Pour ce faire et depuis la promulgation de la loi ELAN du 23 novembre 2018, ce groupe doit figurer dans le plan de vente contenu dans la convention d'utilité sociale, qui doit être approuvée avant la fin de l'année 2019.

Cette procédure nécessite de la part de Val Touraine Habitat de recueillir à nouveau l'accord de notre commune, conformément aux dispositions de l'article L 445-1 du Code de la construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable quant à la volonté de Val Touraine Habitat de proposer ces logements à la vente.

VTH a précisé les conditions de vente quant aux garanties des locataires. En effet, ces derniers ne sont pas soumis au bail 3-6-9 ans. Ils n'ont pas de durée de bail.

La vente est ouverte prioritairement aux locataires, à leurs descendants ou à leurs ascendants, puis en second lieu au public.

La vente sera publiée sur le site internet de VTH.

M. SORAIS s'interroge sur le délai dont dispose un locataire pour se porter acquéreur de son logement. Mme HENRY prendra des renseignements auprès de VTH en ce sens. Elle précise qu'un logement qui sera vacant ne sera pas reloué, il sera directement soumis à la vente. Cette vente ne concerne que les 21 logements collectifs situés dans l'immeuble « Les Rouères 1 ».

Approbation à l'unanimité

- **Cessions des parcelles ZC 172 – 174 – 176 et AK 975**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Vu la modification du parcellaire cadastral en date du 28/02/2019, effectuée par le cabinet Branly-Lacaze,

Il est soumis au Conseil la proposition d'acquisition de parcelles cadastrées ZC 172 – 174 – 176 AK 975 pour une surface totale de 1092 m², en faveur de M. et Mme CRAIPEAU domiciliés à AVOINE – 8 rue Paul Verlaine, pour la somme de 8 €/m² soit 8736 € nets vendeur.

Cette décision remplace la délibération du 20/05/2019.

Approbation à l'unanimité

- **Acquisition parcelle AK 1172**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Suite à la proposition écrite de M. CHIARELLI reçue le 28/08/2019, relative à la cession d'une parcelle cadastrée AK 1172, d'une contenance de 65 m² sise rue Antoine de Saint Exupéry à Avoine, et ce, pour un montant de 1,00 € ; la commune prendra en charge les frais d'acte et chargera l'étude de Maître DURAND, notaire à EVREUX – Rue de Verdun, d'établir l'acte.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

Intervenant : Yves DESBLACHES

- **Maîtrise d'œuvre Aménagement de voirie CD 7 au Néman Avenant n°1**

Le 10 Septembre 2019, la commission d'appel d'offres a validé l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie sur la RD 7 au Néman en faveur de l'entreprise A2i, pour un montant de 3.179,36 € H.T.

Cet avenant a pour objet l'augmentation du montant des travaux en phase AVP suite à l'ajout de la reprise des eaux pluviales et la création de plateaux dans les carrefours.

Le montant initial du marché étant de 18.232,50 € H.T, l'avenant n°1 de 3.179,36 € H.T porte le marché à la somme de 21.411,86 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

Intervenant : Didier GODOY

- **Saison culturelle 2019/2020**

- **Programmation – tarification - Remboursement**

Il est présenté au Conseil la programmation et la tarification relative à la saison culturelle 2019/2020 modifiée notamment pour la soirée du 31/01/2020. Liz Van Deuq et Marjolaine Piémont interviendront en remplacement du spectacle « Les Frangines ».

Approbation à l'unanimité

DATES	COMPAGNIE	GENRE	CATEGORIE	TARIF PLEIN	TARIF ABONNE/CE	TARIF REDUIT
Présentation de saison / Compagnie Jacqueline Cambouis						
Mardi 24/09/2019						
Samedi 12/10/2019	Anne Sylvestre	Chanson	A	21	18	16
Mardi 12/11/2019	Michel Guidoni	Humour	A	21	18	16
Vendredi 22/11/2019	Trio Brasswing et Jean-Pierre Blanchard Des pinceaux dans la guitare	Chanson –speed painting	B	17	14	12
Vendredi 13/12/2019	Rosedale	Blues-Soul-Funk-Rock	B	17	14	12
Vendredi 17/01/2020	Yohann Métay La tragédie du dossier 512	Théâtre-humour	A	21	18	16
vendredi 31/01/2020	Liz Van Deug + Marjolaine Piémont	chanson	B	17	14	12
vendredi 14/02/2020	Orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire -Tours	Musique classique	A	21	18	16
Samedi 14/03/2020	Barcella	Chanson	B	17	14	12
Vendredi 03/04/2020	Lalala Napoli	Musiques du monde Transe napolitaine	C	7.5	Abonné 0/ CE 7.50	7.5
Mercredi 13/05/2020	Fred Pellerin	Conte	A	21	18	16

▪ **Soirée de remerciement Festival Avoine Zone Groove 2019**

- Contrat de cession avec la société SMART / Productions Associés ASBL pour la prestation d'Olivier LAURENT prévue le Vendredi 27 septembre 2019 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 1.650,00 € TTC.

M. CHARRIER souhaite connaître le titre du spectacle de la soirée.

M. le Maire lui précise que le nom du spectacle est « l'interpréteur », et qu'Olivier LAURENT propose un spectacle sur mesure pour cette soirée.

Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1

▪ **Saison Culturelle 2019/2020 – Contrat de cession**

Il est soumis au Conseil Municipal les contrats suivants :

- Contrat de cession émanant de HORS GABARIT pour la prestation d' « Anne SYLVESTRE » prévue le Samedi 12 octobre 2019 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 8.482,20 € TTC.
- Contrat de cession émanant de K3M Production pour la prestation de « Michel GUIDONI » prévue le Mardi 12 Novembre 2019 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 6.330,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de la SAS Les Editions de Novembre pour la prestation de « ROSEDALE » prévue le Vendredi 13 Décembre 2019 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 3.059,50 € TTC.
- Contrat de cession émanant de la Ville de TOURS pour la prestation de l' « Orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire Tours » prévue le Vendredi 14 Février 2020, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 4.900,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces contrats

• **Fêtes et cérémonies**

Intervenant : Didier GODOY

○ **Festivités de Noël 2019 – Contrat de cession**

Dans le cadre des festivités de Noël et notamment le goûter de Noël, il est proposé au Conseil Municipal le contrat suivant :

- Contrat de cession émanant de la Compagnie TROLL pour la prestation prévue le Jeudi 19 Décembre 2019 à 13h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 896,75 € TTC.

Approbation à l'unanimité

○ **Questions diverses**

Mme HENRY informe le Conseil Municipal que pour le conditionnement des colis de Noël, elle a besoin de main-d'œuvre. La préparation se fera le mercredi 18 Décembre 2019, elle sera suivie du repas des élus.

La distribution, quant à elle, se fera au foyer du 3^{ème} âge les Jeudi 19 et Vendredi 20 Décembre 2019.

Le marché de Noel aura lieu le Mardi 17 décembre 2019.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la note synthétique du SIEIL, ainsi que du programme de la semaine bleue.

M. le Maire fait part au conseil des remerciements qui ont été adressés :

- de M. et Mme VERMEERSCH pour le festival Avoine Zone Groove.
- de l'USEAB section Basket Ball pour le soutien apporté dans le cadre du Challenge Manon qui a eu lieu le 25 mai dernier.
- du Club d'échecs d'Avoine pour la subvention versée dans le cadre du Championnat de France des jeunes à Hyères.
- du Groupe INTRA pour le prêt de matériel leur journées de démonstration qui se sont déroulées les 5 et 6 juin 2019.
- de l'Association des Parents d'élèves de Beaumont-en-Véron pour les lots offerts pour la kermesse de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Yasmina ASTIER



Le Maire,
Didier GODOY

